



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

migrations

Question écrite n° 57361

Texte de la question

M. Hervé Féron attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et du dialogue social sur le départ massif de jeunes diplômés français. Dans un article du 2 juin 2014, le média libre Métamag fait un constat sévère : la France accuse une hémorragie des talents, les profils des français faisant le choix de partir travailler à l'étranger étant souvent des profils prometteurs. Ainsi, près d'un Français sur deux établi à l'étranger a entre 26 et 40 ans. De plus, le nombre d'inscriptions au registre mondial des Français établis hors de France progresse de 4 % par an, et ce depuis dix ans (ce qui équivaut à un nombre d'inscrits chaque année entre 100 000 et 150 000). L'exemple du Canada est intéressant. Lié à la France depuis dix ans par un accord de mobilité sur les 18-35 ans, les demandes de visa de travail ont augmenté de 10 % en 2013. En 2012, l'Australie a accueilli 20 000 Français en 2012 munis d'un visa vacances-travail (VVT) réservé aux 18-30 ans, soit une augmentation de 50 % en cinq ans. La chambre de commerce et d'industrie de Paris-Île-de-France (CCIP), qui représente 800 000 entreprises, manifeste de plus en plus d'inquiétudes sur cette course aux talents mondiale. Pour y voir plus clair sur la réalité du phénomène, la CCIP a analysé les informations disponibles. Dans un document rendu public en mars 2014, intitulé « Les Français à l'étranger - L'expatriation des Français, quelle réalité ? », la CCIP estime la population des Français établis à l'étranger entre 1,5 million et 2 millions de personnes. Un autre sujet d'inquiétude est à chercher dans le changement de comportement des jeunes générations. En effet, le « baromètre 2014 de l'humeur des jeunes diplômés » réalisé par l'IFOP pour le cabinet Deloitte, montre que même le meilleur argument français, la « qualité de vie », ne séduit plus que 44 % des sondés. Une majorité déplore « l'état du marché de l'emploi », « l'environnement politique et social » et « l'état de l'économie ». L'étude révèle aussi que 27 % des jeunes diplômés en recherche d'emploi envisagent l'expatriation pour toute la durée de leur carrière. La conjoncture joue un rôle important. Ainsi en France, le nombre de recrutements des jeunes cadres en France a reculé de 4 % en 2013 selon l'Association pour l'emploi des cadres (APEC). Le problème réside surtout dans la durée de recrutement, qui s'est allongée de façon dramatique, passant de cinq à six semaines, à deux ou trois mois, selon le cabinet Robert Walters. Des chiffres différents sont avancés par d'autres cabinets de recrutement soit une durée de vingt semaines avec une moyenne de 27 CV envoyés (contre 16 en 2013) avant d'accéder à un poste. Enfin, la CCIP met aussi l'accent sur le fait que plus de la moitié des mouvements « d'expatriation » se fait vers des pays européens, et appelle ainsi à se réjouir de ces mouvements d'expatriation comme la preuve de l'émergence d'une « citoyenneté européenne ». Au vu des éléments présentés, il est indéniable que l'expatriation des jeunes diplômés français vers l'étranger représente un enjeu dont il faut se saisir. Ainsi, face à l'attrait des jeunes diplômés français pour l'étranger, et à la part croissante de d'expatriés faisant le choix de rester à l'étranger, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le ministre sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57361

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : Travail, emploi et dialogue social

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juin 2014](#), page 4848

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)